AR Prefecture
079-257902205-20230710-2023BU0710B2-DE
Reçu le 20/07/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin
Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 10 juillet 2023

Date de publication : 20/07/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 27/06/2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 15 Votes : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 10 juillet 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Philippe BARRE

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Didier TAUPIN (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)
Stéphane COUTTIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Elmano MARTINS
Catherine TROMAS

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :
Anne-Sophie GUICHET (pouvoir à Elmano MARTINS)

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Vendée :
Gilles BOUTEILLER (pouvoir à Stéphane GUILLON)

Cuvette de Nuaillé d'Aunis : Demandes de financement pour les suivis biologiques dans le cadre de l'arrêté de protection

AR Prefecture

079-257902205-20230710-2023BU0710B2-DE
Reçu le 20/07/2023

Cuvette de Nuaillé d'Aunis : Demandes de financement
pour les suivis biologiques dans le cadre de l'Arrêté de protection

Contexte

Dans le cadre, de l'arrêté de protection des habitats naturels de la cuvette de Nuaillé, le Parc propose de mettre en œuvre le programme de suivis biologiques en partenariat avec l'Etablissement Public du Marais Poitevin, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime et le SYRIMA.

Le Budget de 31 500 € pourrait être financé à hauteur de 21,9 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du Contrat territorial Aunis Océan et de 78,1% par les fonds verts.

Dépenses		Recettes	
Inventaires	29 500 €	Agence de l'Eau	6 460,50 € €
		Fonds verts	23 039,50 €
Total	29 500 €	Total	29 500 €

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau d'autoriser le Président à solliciter les demandes de financement telles que précisées ci-dessus et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Le Président,
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT
Pascal DUFOREST